

## CALENDRIER 2020 DES SESSIONS DE FORMATION SYNDICALE

INTITULES DES STAGES	DATES	CONDITIONS D'ACCES AUX STAGES
<b>DECOUVERTE DE F.O.</b>	<b>13 AU 17 JANVIER</b>	<i>Manifester un intérêt pour l'action syndicale</i>
<b>CONNAITRE SES DROITS</b>	<b>11 AU 13 FEVRIER</b>	<i>Avoir effectué la session «DECOUVERTE DE F.O.». Réserve en priorité aux Délégués du Personnel ou aux membres d'un CHSCT ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique dans le cadre des contrats de droit privé.</i>
<b>SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL</b>	<b>9 AU 13 MARS</b>	<i>Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » ou s'engager à le faire Etre membre au CHSCT/SSCT  Impératif : Etre pris en charge par l'employeur</i>
<b>NEGOCIER</b>	<b>7 AU 9 AVRIL</b>	<i>Avoir effectué la session «DECOUVERTE de F.O.» S'adresse principalement aux Délégués Syndicaux et aux Secrétaires de syndicats ainsi qu'aux Camarades siégeant en CTP se retrouvant en situation de négociation.</i>
<b>CONNAITRE SES DROITS</b>	<b>5 AU 7 MAI</b>	<i>Avoir effectué la session «DECOUVERTE DE F.O.». Réserve en priorité aux Délégués du Personnel ou aux membres d'un CHSCT ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique dans le cadre des contrats de droit privé.</i>
<b>COMMUNICATION ORALE</b>	<b>3 AU 5 JUIN</b>	<i>Avoir effectué la session « DECOUVERTE DE F.O. » Concerne les militants ayant une expérience syndicale confirmée (DS, Secrétaire de Syndicat)</i>
<b>DECOUVERTE DE F.O.</b>	<b>8 AU 12 JUIN</b>	<i>Manifester un intérêt pour l'action syndicale</i>
<b>DECOUVERTE DE F.O.</b>	<b>14 AU 18 SEPTEMBRE</b>	<i>Manifester un intérêt pour l'action syndicale</i>
<b>CONNAITRE SES DROITS</b>	<b>20 AU 22 OCTOBRE</b>	<i>Avoir effectué la session «DECOUVERTE DE F.O.». Réserve en priorité aux Délégués du Personnel ou aux membres d'un CHSCT ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique dans le cadre des contrats de droit privé.</i>

Toutes ces sessions de formations sont ouvertes au secteur privé, nationalisé et au secteur public. Les imprimés de candidatures sont à retirer au secrétariat de l'U.D. et doivent nous être retournés 2 mois avant la formation.

Pour les sessions de formations, le nombre maximum d'inscrits étant limité entre 15 et 20 par le Centre de Formation, seules **2 ou 3 candidatures maximum par syndicat seront retenues.**